



DELIBERATION N° 2025004
Vote des subventions aux associations pour 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET - LEBLANC-PAGE- DAMIDAUX – GIOIRIA-PASQUET;
 MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET –PACCOUD – MAITRE

Absente excusée : MME PERRAUD (pouvoir Franck TARPIN)

Date de la convocation

06 mars 2025

Secrétaire de séance : MME PASQUET

DELIBERATION N° 2025004
Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions et contributions annuelles reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
 DRESSE la liste des associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2025 ainsi que les montants accordés :

Comité des fêtes 2 000.00 €
 La lyre fraternelle de Polliat 300.00 €
 La FNACA 300.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE les montants et **AUTORISE** le Maire à prévoir les sommes au budget et à les verser aux association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Maire,
 Franck TARPIN



